

22/01/2024



APPEL A CANDIDATURE

CONTROLEUR DE SECURITE H/F

DIRECTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

La Caisse Générale de Sécurité Sociale de la Guyane lance un appel à candidature pour le recrutement d'un **Contrôleur de Sécurité H/F en contrat à durée indéterminée (CDI)** pour la Direction des Risques Professionnels.
Le poste est à pourvoir à Cayenne, au Forum Baduel.

Les candidats intéressés sont priés d'envoyer leur candidature (lettre de motivation, curriculum vitae et copie des diplômes) à l'attention de Monsieur le Directeur Général de la CGSS de la Guyane à l'adresse suivante :

DIRECTION GENERALE

CS : 37015

97307 CAYENNE CEDEX

Ou sur le site internet : www.cgss-guyane.fr - rubrique : [Offres d'emploi](#)

Missions :

Placé sous l'autorité de la Directrice de la Prévention des Risques Professionnels, le Contrôleur de sécurité contribue à la prévention des risques professionnels en mettant en œuvre des actions ayant pour objectif :

- de réduire le nombre et la gravité des accidents de travail et des maladies professionnelles
- et d'améliorer les conditions de travail des salariés.

Principaux interlocuteurs :

- Employeurs,
- Salariés,
- Partenaires institutionnels,
- Partenaires sociaux,
- Inspection du travail,
- OPPBTP
- Médecine du travail
- Branches professionnelles
- Ergonomes ...

Activités principales :

- Réaliser des actions de conseil, de contrôle, d'assistance technique dans le domaine de la prévention des risques professionnels, auprès des entreprises de l'industrie, du commerce et des services,
- Intervenir sur les lieux de travail pour apprécier le niveau de maîtrise des risques professionnels (réalisation d'un diagnostic, concevoir des plans d'action), préconiser des mesures de prévention et contrôler leur mise en œuvre,



- Réaliser des enquêtes suite à un accident du travail ou une maladie professionnelle,
- Instruire et mettre en œuvre les procédures d'incitations financières,
- Assurer le suivi et la traçabilité des actions pour pouvoir ensuite en mesurer l'efficacité et l'efficience,
- Développer une expertise collective par l'élaboration de dispositifs de référence à partager,
- Apporter, tant en interne qu'en externe, des conseils et des réponses relatifs aux problèmes de prévention posés dans le milieu professionnel,
- Représenter l'institution en tant qu'expert auprès des partenaires/interlocuteurs internes (Comités Techniques Régionaux...) et externes (ARACT, DDTEFP, maîtres d'ouvrage, administration...),
- Établir des documents et formaliser des rapports,
- Contribuer à la mise en œuvre des actions de formation externes de la Direction des Risques Professionnels,
- Mener des actions de communication et d'information sur les risques professionnels.

Conditions d'accès :

- Être titulaire, a minima, d'un BAC+2 (BTS ou DUT), obtenu dans les activités industrielles ou de services,
- Bonne connaissance de l'environnement économique, social et environnemental de l'entreprise, acquise au cours d'une expérience professionnelle significative de pratique technique, de **cinq ans à minima**,
- Avoir occupé un poste à responsabilité sera un atout,
- Une expérience en formation de publics adultes, notamment dans des domaines techniques, et/ou du pilotage global de projets techniques constituera un atout supplémentaire,
- Permis de conduire B exigé.

Profil :

Autonome dans la gestion de votre activité, dynamique, méthodique et organisé, vous possédez un bon esprit d'équipe qui traduit votre goût des relations humaines et votre sens de l'adaptation à vos interlocuteurs et partenaires. Vous détenez les connaissances techniques attendues pour exercer cette mission d'expertise et de conseil.

Vous disposez de qualité rédactionnelle et savez véhiculer des messages, positifs et/ou négatifs, tout en utilisant un langage et une attitude adaptés à la situation et à l'interlocuteur.

Vous êtes force de proposition et d'initiative et vous vous donnez les moyens pour atteindre vos objectifs et les objectifs du service.

Vous rendez compte de votre activité et avez un regard critique pour dégager des pistes d'amélioration.

Votre implication dans cette fonction contribue à l'image positive et professionnelle de l'organisme. Vos pratiques professionnelles sont conformes aux valeurs de l'institution (principe de déontologie, règles de confidentialité et de sécurité).



L'affectation s'effectue au **niveau 4** de la classification des Employés et Cadres de la Convention collective nationale de travail du personnel des organismes de Sécurité Sociale.

Pour le N4 :

Salaire brut mensuel : 2 684.87€

Salaire net mensuel : 2 147.90€

Soit un salaire annuel brut équivalent à environ 37 000 €.

Le niveau 7 sera attribué en septembre ou octobre 2024 (en fonction du mois d'entrée en formation nationale de Contrôleur de sécurité).

Pour le N7 :

Salaire brut mensuel : 3 898.41€

Salaire net mensuel : 3 118.73€

Soit un salaire annuel brut équivalent à environ 54 000 €.

Conditions particulières :

La titularisation de l'agent retenu est conditionnée par un stage probatoire de 6 mois.

L'exercice de la fonction de Contrôleur de sécurité est soumis à agrément délivré par la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAM).

L'agent recruté sera inscrit à la formation nationale de Contrôleur de sécurité dispensée en alternance par l'INRS et l'EN3S et effectuera des stages pratiques au sein d'un service prévention d'une CARSAT. La décision d'agrément provisoire est délivrée par la CNAM à l'issue de la phase 1 du dispositif de formation. L'agrément définitif est délivré au terme de la phase 2 de la formation.

En cas d'avis défavorable de la Commission d'agrément provisoire ou de non obtention de l'agrément définitif :

- si le candidat a été recruté en interne : il sera replacé dans son précédent emploi avec son niveau initial,
- si le candidat a été recruté en externe : il sera mis fin à son contrat dans le respect des dispositions légales et conventionnelles.

En **cas de d'obtention de l'agrément définitif**, le candidat retenu sera titularisé sur la fonction de Contrôleur de sécurité **au niveau 7**.

Un détachement temporaire, le temps de la formation, est à prévoir dans l'Hexagone durant :

- La phase 1 d'agrément provisoire : de septembre à décembre 2024
- La phase 2 d'agrément définitif : de janvier à juin 2025.

L'ensemble des frais de déplacement, d'hébergement et de repas seront pris en charge par la CGSS pendant la formation.

Lieu de travail : Cayenne

Des déplacements sur l'ensemble des communes du département sont à prévoir.

Date limite de dépôt des candidatures : **Jeudi 29 Février 2024**

Date de prise de poste : **Jeudi 2 mai 2024.**



Les candidats pré sélectionnés passeront des épreuves écrites, une mise en situation et un entretien devant un jury **entre le 11/03/2024 et le 16/04/2024**. Chaque étape est éliminatoire.

Vous pouvez contacter :

- **Mme Ana LASHERAS OSTA** - Directrice de la Prévention des Risques Professionnels - au **0694 93 46 98**
- **M. Christophe CANTITEAU** - Adjoint à la Directrice Direction des Risques Professionnels - au **0694 40 03 27**
- **M. Claude COTON** - Ingénieur Conseil - au **0694 41 61 22**

